

ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 424-00031125

RAPPORT ANNUEL

2002-2

OMVQ



Québec, juin 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée
nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 2002-2003.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

St-Hyacinthe, juin 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2002-2003.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,



Christiane Gagnon, D.M.V.

St-Hyacinthe, juin 2003

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre organisme pour l'année 2002-2003.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La présidente,



Christiane Gagnon, D.M.V.

Lettres de présentation	C-2
Énoncé de la mission	C-3
Rapport de la présidente	2
Rapport du directeur général et secrétaire	4
Membres du Bureau, du comité administratif et du personnel de l'Ordre	5
Rapport du syndic	6
Tableau des activités	7
Bureau et comité administratif	8
Discipline	9
Révision des plaintes	9
Conseil d'arbitrage des comptes	10
Médicaments	10
Reconnaissance du mérite	10
Rémunération	10
Rapport de la direction des communications	11
Revue	11
Rapport de la direction du développement professionnel	12
Inspection professionnelle	12
Congrès	13
Formation continue	14
Admission	14
Spécialistes	14
Formation en médecine vétérinaire	15
Rapport des comités <i>ad hoc</i>	
Antibiorésistance	16
Loi 169	16
Techniciens en santé animale	16
Tableau des membres	17
Statistiques	18
Rapport des vérificateurs et états financiers	19
Programme d'assurance responsabilité professionnelle	30



Dynamisé par la réélection sans nulle contestation au printemps 2002 de tous ses administrateurs, le nouveau Bureau s'est attaqué avec conviction à débayer plusieurs affaires de nature réglementaire tout en poursuivant de front plusieurs dossiers d'intérêt public, dans une perspective toujours infailliblement axée sur la protection du public, le tout sur

fond de couronnement des fêtes du centenaire de la profession vétérinaire québécoise.

RÉGLEMENTATION

Refonte du *Code de déontologie*

L'adoption par le Bureau, après consultation statutaire auprès des membres, d'un *Code de déontologie* refondu, a concrétisé l'intégration réglementaire de la relation vétérinaire-client-patient afin que soient enfin encadrées de façon éthique les réalités évolutives des pratiques au sein de la profession.

Le code remanié intègre par ailleurs de nouvelles dispositions relatives au droit d'accès et de rectification de dossiers ainsi qu'à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection de la personne. Le nouveau code sera en vigueur dès son adoption par l'Office des professions du Québec et par le gouvernement.

Exercice en société

Au terme de séances intensives de travail de son comité *ad hoc* sur la Loi 169, le Bureau a adopté des orientations précises visant à permettre aux membres de l'Ordre d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ainsi qu'au sein d'une société par actions.

Le nouveau règlement, à être élaboré sous peu, autorisera l'exercice de la profession en mode unidisciplinaire en limitant la détention des actions votantes aux seuls médecins vétérinaires, tout en permettant la détention d'actions participantes à quiconque, sous réserves de certaines exclusions.

Catégorie de permis restrictifs

Rompant avec sa traditionnelle vision d'un seul type de permis général de pratique, l'Ordre, pour la première fois, explore l'avenue de la création d'une « catégorie de permis » qualifié de « restrictif », qui autoriserait les détenteurs d'un *Board* américain de spécialiste, à

exercer de façon restreinte dans leur domaine de spécialité.

L'objectif est d'attirer un plus grand nombre de spécialistes, issus de collèges internationaux, tant au sein du corps professoral de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal qu'en pratique privée, afin que la profession vétérinaire puisse répondre à la demande accrue de services pointus par le public québécois.

Autorisation d'actes aux techniciens en santé animale

Malgré les multiples revirements qu'a connu le dossier de la délégation d'actes vétérinaires aux techniciens en santé animale depuis 1993, le Bureau maintient ferme sa volonté de voir régulariser par voie réglementaire, l'intégration de ces indispensables auxiliaires aux pratiques vétérinaires.

Un nouveau projet de règlement sera prochainement soumis à la consultation des membres et à l'Office en vue de son adoption dans les meilleurs délais.

Inspection professionnelle et normes minimales d'exercice

La révision en profondeur par le comité d'inspection professionnelle des *Normes minimales d'exercice*, initialement mises en vigueur il y a plus de huit ans, a conduit à l'adoption par le Bureau de nouvelles normes adaptées à l'évolution des pratiques et de la technologie ainsi qu'aux attentes grandissantes du public à l'égard de services hautement qualifiés.

Le Bureau, par ailleurs, a donné son aval aux nouvelles orientations du comité d'inspection professionnelle visant à cibler de façon spécifique l'inspection des pratiques non conformes ou plus à risque et à améliorer de façon significative les délais de mise à niveau de ces dites pratiques.

DOSSIER DES MÉDICAMENTS

L'inépuisable et capital dossier des médicaments destinés aux animaux sollicite l'attention de l'Ordre de façon presque permanente et appelle à un état de vigilance indéfectible.

Représentations multiples au sein de colloques nationaux, active participation au sein du Groupe Qualité ministériel sur la résistance aux antimicrobiens, interventions auprès de Santé Canada et réponses aux interpellations médiatiques : l'Ordre s'est intensément investi dans les dossiers sérieux de la résistance aux antimicrobiens, de l'usage hors homologation des médicaments et de la circulation des ingréd-

dients pharmaceutiques actifs dans une perspective non seulement de santé animale mais aussi de protection de la santé publique.

RELÈVE VÉTÉRINAIRE EN MILIEU AGRICOLE

Dans une conjoncture sérieusement préoccupante pour la santé des animaux et pour la santé publique, de pénuries sporadiques et récurrentes de praticiens en milieu agricole, l'Ordre a émis, aux membres et à leurs clientèles, l'*Avis sur les services d'urgence en production animale*.

L'avis vise à éclairer les médecins vétérinaires sur leurs obligations déontologiques et à favoriser l'accessibilité et le maintien de la qualité des services sur l'ensemble du territoire du Québec, en dépit d'un contexte de pratique hautement contraignant.

L'Ordre, d'autre part, continue de s'investir, en collaboration avec la Faculté et les partenaires du milieu, dans la recherche de mesures aptes à rétablir dans un avenir rapproché les effectifs vétérinaires en déficit dans le milieu agricole et dans celui de la santé publique.

DOSSIERS D'INTÉRÊT PUBLIC

Outre l'exécution de sa mission précise de protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession, l'Ordre n'hésite pas à jouer le rôle social élargi auquel l'appellent ses compétences spécifiques.

La production d'un mémoire, dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement durable de la production porcine au Québec, sa participation au Cadre stratégique agricole canadien, et surtout, l'investissement significatif de ressources humaines au sein du nouvel organisme gouvernemental, ANIMA-Québec, voué à la sécurité et au bien-être des animaux, témoignent de son engagement explicite auprès de la société québécoise.

S'ajoute aussi à cette liste non exhaustive, la dénonciation publique de l'omission inacceptable de l'instauration par le gouvernement de mesures d'urgence applicables à la protection de la vie et de la santé des animaux, victimes collatérales du conflit de travail au Centre hospitalier vétérinaire de l'Université de Montréal.

ADMINISTRATION

La direction générale rencontre elle aussi sa part de défis.

Outre l'appui rigoureux et soutenu à la surveillance de l'exercice et aux dossiers trépidants en cours, elle procède actuellement à l'implantation majeure d'une nouvelle base de données informatisée, outil indispensable dont les leviers modernisés permettront une gestion performante des besoins et attentes des diverses clientèles de l'Ordre.

D'autre part, la rationalisation rigoureuse de tous les paramètres budgétaires, la transformation radicale du programme de l'assurance responsabilité professionnelle de même que des remaniements au sein des ressources humaines ont largement sollicité son énergie et sa compétence.

Je tiens à remercier personnellement et chaleureusement chacun des administrateurs du Bureau, les membres des comités, la direction et le personnel, ainsi que les nombreux collègues, aussi discrets qu'efficaces, qui ont contribué à épauler l'Ordre dans l'exercice de sa mission.



Dre Christiane Gagnon
Présidente



L'année 2002-2003 marqua les cent ans de vie associative de la médecine vétérinaire au Québec. Ce centenaire vénérable confère à l'ordre professionnel une reconnaissance méritée au sein de l'ensemble des professions. Plus que jamais, la vitalité exceptionnelle de la profession aura permis de répondre aux attentes croissantes et évolutives d'une

société en constante transformation.

Les personnes en place qui ont eu le privilège de franchir ce cap mémorable se sont affairées à relever les défis avec rigueur et détermination et c'est avec énormément de fierté et de satisfaction que nous vous en présentons les résultats dans le présent rapport.

Sans négliger sa mission première, la protection du public, l'Ordre s'est acquitté de nombreux projets. Les travaux d'envergure de la réforme du système professionnel québécois se sont poursuivis. L'Ordre a collaboré à toutes les tribunes qui le concernaient.

La clarification des actes autorisés aux producteurs agricoles, après plusieurs années de travail infatigable, s'est finalement matérialisée par l'adoption, par les administrateurs du Bureau, d'une modification réglementaire au *Code de déontologie*. La mise en vigueur des nouvelles dispositions s'officialisera à la suite des approbations gouvernementales. Parallèlement, l'autorisation d'actes aux techniciens en santé animale a fait l'objet de nombreux travaux dont d'intenses négociations et échanges avec les représentants de l'Office des professions du Québec.

L'adoption des lignes directrices relatives au projet de règlement autorisant l'exercice de la profession vétérinaire au sein d'une société permettra l'élaboration dudit règlement au cours de la prochaine année.

Les activités de développement professionnel se sont intensifiées au cours de la période. Qu'ils s'agissent de l'admission à l'exercice, de l'inspection professionnelle, de la tenue du congrès sur trois jours et de l'adoption de normes minimales d'exercice révisées, tous les efforts ont été déployés pour garantir de hauts niveaux de qualité.

Au chapitre des communications, l'Ordre a prêté son concours, sans ménagement, aux différents médias écrits et électroniques. Malgré l'amélioration significative des dernières années en qualité, quantité, délai et moyens, de nombreux projets sont en élaboration pour le futur.

Au plan de la gestion des ressources financières, l'Ordre des médecins vétérinaires termine son exercice financier 2002-2003 à l'équilibre. Le minime excédent des dépenses sur les revenus de 3 500 \$ sur un chiffre d'affaires de 1,6 million représente deux dixièmes de un pour cent. L'avoir des membres s'établit ainsi à 571 500 \$.

Les revenus globaux présentent un écart positif de 80 000 \$ par rapport au budget approuvé. L'instauration d'un programme de partenariat, dans le cadre des activités du centenaire, a permis de hausser les revenus de publicités, de commandites et du congrès. Ces derniers combinés aux revenus d'amendes non budgétés expliquent ce résultat amélioré.

D'autre part, les dépenses ont été supérieures de 53 000 \$ aux prévisions budgétaires. L'appariement des dépenses aux revenus, notamment pour le congrès, constitue l'essentiel de cette différence.

La dette immobilière à long terme s'établissait, à la fin de l'exercice, à 306 500 \$. La valeur nette comptable de l'actif immobilier, s'établissait quant à lui à 717 500 \$.

Le résultat de l'exercice financier du fonds d'assurance responsabilité professionnelle montre un excédent des produits sur les charges de 61 700 \$. L'avoir cumulé s'établissait ainsi à 463 700 \$.

À l'instar des autres ordres professionnels, notre organisme a été confronté aux conséquences monétaires qu'engendre le contexte difficile du marché de l'assurance au plan mondial. En raison de la situation, l'Ordre a procédé à une refonte majeure de la nature du programme ainsi qu'à un changement d'assureur. Le nouveau programme s'articule sur une stratégie de long terme basée sur l'établissement de primes tributaires du rendement du résultat collectif vétérinaire. Cette philosophie vise à permettre d'atteindre la stabilisation du programme.

Ce succinct rapport n'a pas la prétention d'aborder l'ensemble des dossiers traités. Nous vous invitons à parcourir les autres pages de ce rapport afin de constater l'ampleur du travail accompli durant le présent exercice.

Nous ne saurions conclure sans remercier sincèrement tous les collaborateurs et employés de l'Ordre qui, encore cette année, ont effectué un travail d'une qualité qui mérite d'être soulignée. Soyez assurés que toutes ces activités ont été pour nous une source dynamisante d'inspiration dans l'accomplissement de notre travail au service de la profession et du public.

Réjean Pedneault, Adm. A.
Directeur général et secrétaire

Présidente :
Région de l'Est :
Région de Québec :
Région Mauricie, Bois-Francs et Estrie :

Région de Montréal :

Région Outaouais-Abitibi-Témiscamingue :

Région Chaudière-Appalaches :

Région Laval et Lanaudière :

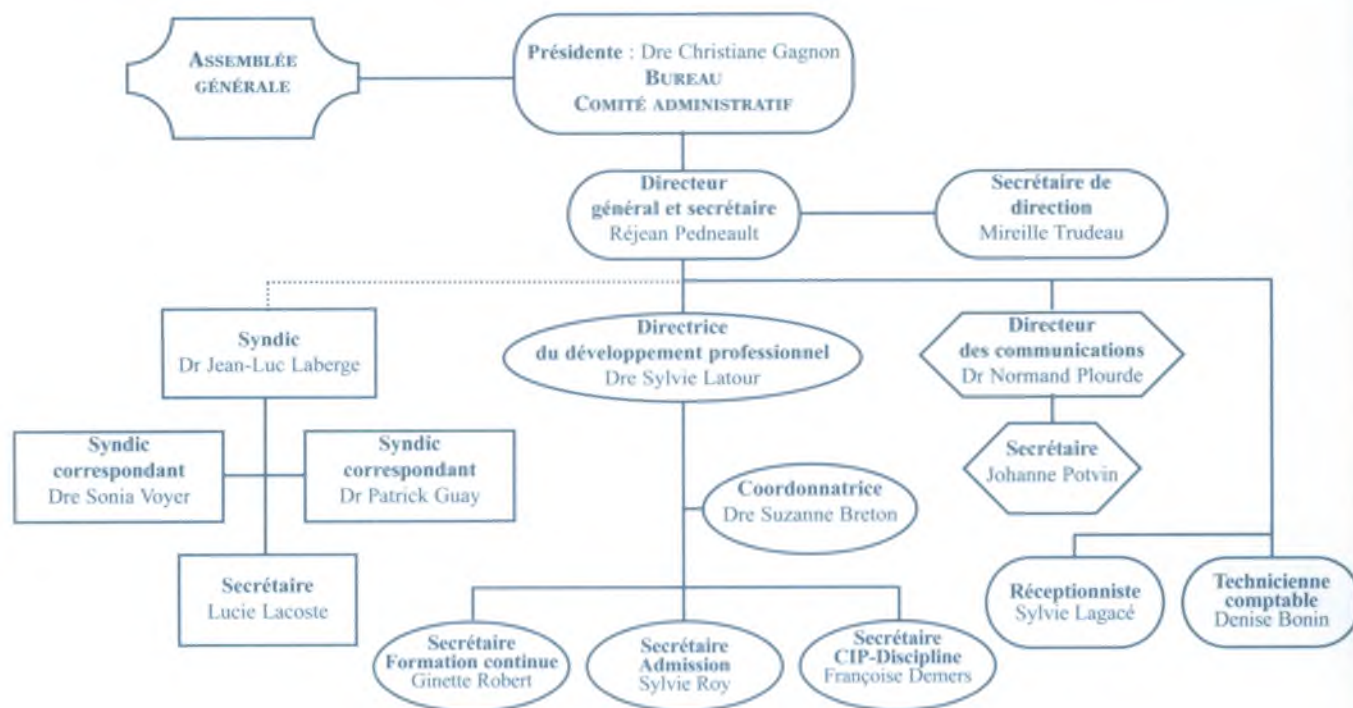
Région Montérégie :

Administrateurs nommés :

Docteure Christiane Gagnon
Docteure Nancy Morin
Docteure Denise Tousignant
Docteur Roch Bourassa
Docteur Claude Pigeon
Docteure Céline Lavallée
Docteure Jadwiga Poray-Wybranowska
Docteur Georges Lemire
Docteur Christian Cloutier
Docteur Alain Laperle
Docteur Luc Breton
Docteur André Desrochers
Docteur Yves Gosselin
Docteur Roger Sauvé
Monsieur Raoul Desmeules
Monsieur Bernard Drouin
Madame Andrée Tremblay

Présidente :
1^{er} Vice-président :
2^e Vice-président :
Administratrice :
Administratrice nommée :

Docteure Christiane Gagnon
Docteur Roch Bourassa
Docteur Luc Breton
Docteure Céline Lavallée
Madame Andrée Tremblay





Conformément à leur mandat, le syndic et les syndicats correspondants veillent à faire respecter le *Code des professions* ainsi que la *Loi et les règlements des médecins vétérinaires*.

À la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la

Loi des médecins vétérinaires et ses règlements, le syndic ou un syndic correspondant, peut faire enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, une plainte devant le comité de discipline. Il peut aussi, selon les conclusions de l'enquête, référer le cas au comité d'inspection professionnelle ou, conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, tenter de concilier les parties.

Il doit en outre procéder à la conciliation des comptes, conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dans le cadre de ce mandat, nous avons répondu à des demandes de renseignements, des demandes d'enquête et à des demandes de conciliation de comptes. Nous avons, selon le cas, ouvert des dossiers, fait des enquêtes, procédé à des conciliations de différends et des conciliations de comptes, porté des plaintes devant le comité de discipline et obtenu des sanctions contre les intimés.

Au 31 mars 2002, une cause était en suspens, en attente de la décision du Tribunal des professions sur une requête de la permission d'en appeler des décisions du comité de discipline rejetant les trois requêtes préliminaires présentées par l'intimé.

Entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, nous avons complété 10 enquêtes commencées durant l'exercice précédent. Nous avons reçu 1 444 appels téléphoniques dont 140 demandes d'enquête et quatre demandes de conciliation des comptes. Parmi les 140 demandes d'enquête, 47 ont été fermées au niveau de la préenquête et classées tandis que 93 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête approfondie.

De ces 93 dossiers

1) 83 ont été fermés sans être présentés devant le comité de discipline dont :

- 29 ont donné lieu à des avertissements, des recommandations et des avis de non conformité du syndic aux médecins vétérinaires concernés;
- 4 ont été fermés à la suite d'engagements solennels envers la profession de la part des vétérinaires en cause;
- 2 ont été référés au comité d'inspection professionnelle;
- 28 demeurent à l'étude;
- 20 ont été fermés après que nous ayons conclu que la situation ne justifiait pas le dépôt d'une plainte disciplinaire.

2) 7 ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire contre les médecins vétérinaires concernés, qui ont été reconnus coupables et sanctionnés.

3) 3 ont été fermés à la suite d'une conciliation.

Conciliation de comptes

Sur les quatre demandes de conciliation de comptes, deux ont donné lieu à une entente et deux se sont avérées impossibles.

Provenance des demandes d'enquête

De ces 93 dossiers, 13 demandes d'enquête provenaient des membres et 80 provenaient du public.

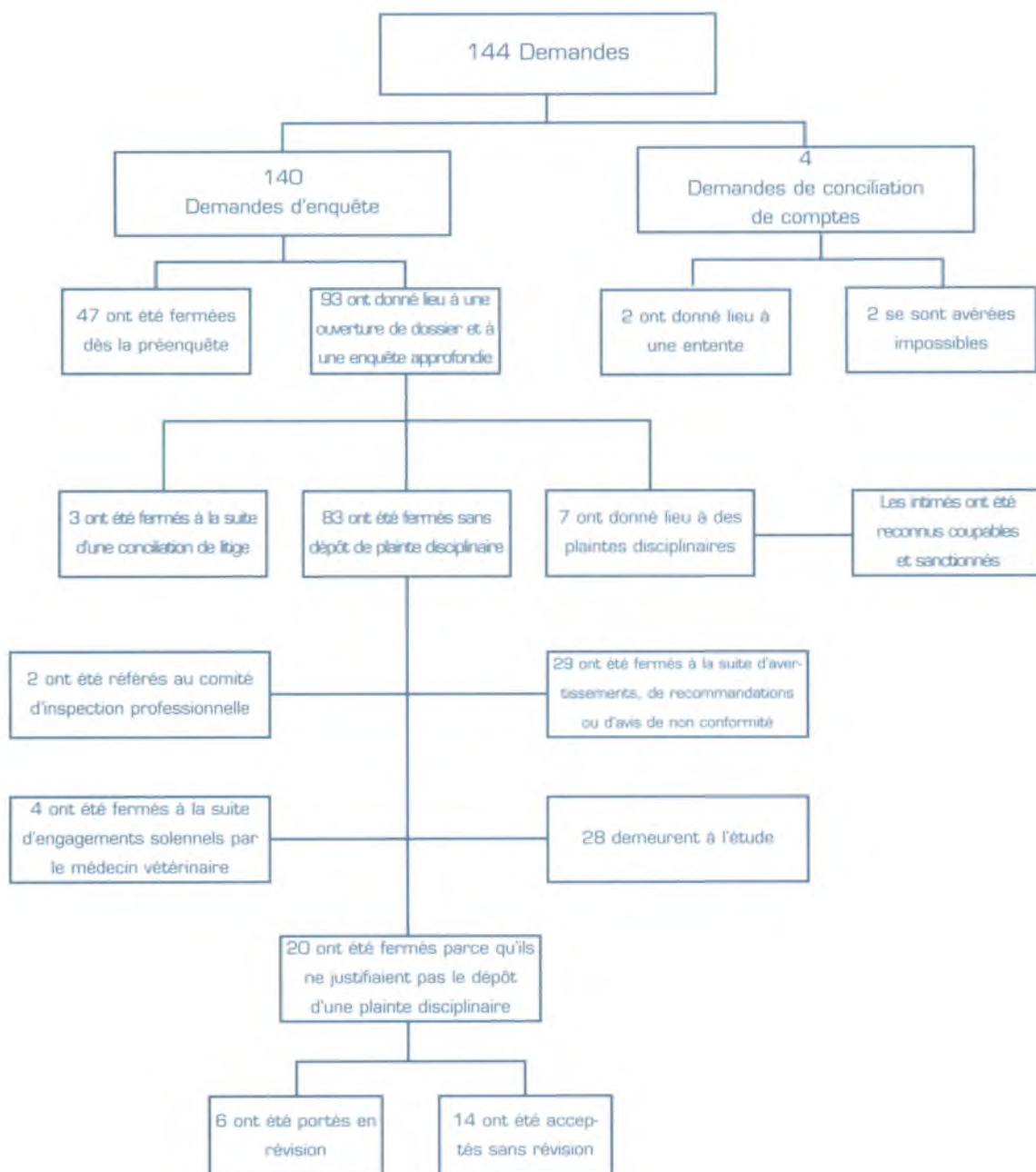
Exercice illégal de la médecine vétérinaire

Un dossier est en attente de procès.

Vente illégale de médicaments vétérinaires

Deux dossiers sont encore à l'étude.

Dr Jean-Luc Laberge
Syndic



BUREAU ET COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et deux réunions extraordinaires. Le comité administratif a tenu six réunions régulières et deux réunions extraordinaires.

Les faits saillants de la période tels que soulignés dans les résolutions adoptées se résument comme suit :

Admission à l'exercice

Octrois de permis permanent	86
Octrois de permis temporaire	27
Octrois de certificats de spécialistes	5
Reconnaisances d'équivalence de diplôme	26

Administration

- Adoption des états financiers 2001-2002;
- Adoption du budget 2002-2003;
- Appel de candidature pour le poste de syndic correspondant et composition du comité de sélection;
- Choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- Entente contractuelle avec la firme Faltec pour des services informatiques;
- Reconduction du mandat de la firme Prometric pour la surveillance des examens d'admission;
- Renouvellement du programme collectif d'assurance médicaments avec l'assureur SSQ Groupe Financier;
- Instauration d'un nouveau programme d'assurance responsabilité professionnelle avec le groupe La Capitale assurances générales inc.;
- Renouvellement de contrats de service avec divers fournisseurs.

Comités et nominations

- Nomination au poste de syndic correspondant;
- Administratif : élection de quatre administrateurs;
- Admission : reconduction du président et nomination de deux membres;

- Conciliation et arbitrage des comptes : reconduction de deux membres;
- Discipline : reconduction de deux membres;
- Inspection professionnelle : reconduction du président, de quatre membres et de cinq enquêteurs-experts et nomination d'un membre;
- Médicaments : reconduction du président;
- Rémunération : reconduction du président et d'un membre;
- Sinistres : modification de l'appellation pour comité de l'assurance responsabilité professionnelle;
- Déléguée et substitut au CIQ;
- Représentant au Bureau national des examinateurs;
- Représentante de l'Ordre au comité du bien-être animal de l'ACMV;
- Représentante de l'Ordre au conseil d'administration d'ANIMA-Québec.

Prix et médaille

- Attribution de la médaille de saint Éloi au docteur Norbert Bonneau et à la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois;
- Présentation de la candidature du docteur Daniel Barrette pour le prix Mérite du CIQ.

Règlements et normes

- Adoption de la version révisée du *Code de déontologie*;
- Adoption de la version modifiée de l'*Annexe II du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et certificats de spécialistes*;
- Adoption de la version révisée des *Normes minimales d'exercice*;
- Élaboration d'un projet de règlement autorisant l'exercice des activités vétérinaires au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Surveillance de l'exercice

- Imposition de stage de perfectionnement	2
- Poursuite pour pratique illégale	1
- Radiation du tableau des membres	6

Divers

- Adoption et diffusion d'une position concernant les services d'urgence;
- Collaboration avec l'Ordre des diététistes et des agronomes à l'observatoire de la qualité des aliments.

DISCIPLINE

Membres :

Me Micheline Leclerc, présidente
 Dre Élise Coutu
 Dr Jean-Paul Laferrière
 Dre Brigitte Lasnier
 Dr Camille Moore
 Dr Julien Rompré
 M. Réjean Pedneault, secrétaire
 Mme Françoise Demers, secrétaire substitut
 Mme Sylvie Roy, secrétaire substitut

Réalisations :

Le comité a tenu six audiences durant l'année. Il a entendu les représentations sur sanction dans deux causes débutées en février 2002 et rendu les décisions en juin 2002.

Activités :

Cinq médecins vétérinaires ont été cités à comparaître devant le comité de discipline et ont fait l'objet de plaintes composées des infractions suivantes :

	Article	Nombre
<i>Code de déontologie :</i>		
- action irresponsable et indigne	3	4
- non-respect des normes de pratique	4	5
- non-respect des normes de pratique	4,1	1
- agir de façon cruelle et non conforme	5	1
- lieux impropres et inadéquats	7	2
- exercice intempestif	8	1
- manquement à l'intégrité	9	1
- fausse représentation	9,1	1
- ne pas avoir eu une connaissance complète des faits	9,2	1
- ne pas avoir informé le client sur la nature des médicaments prescrits	9,5	1
- avoir permis la pratique illégale	9,6	4
- non-contrôle de l'inventaire des médicaments	9,7	1
- disponibilité et diligence	11	1
- services par capitation	20	1
- confidentialité des dossiers	23	1
- forfaits mal définis	39	1
- omission de préciser la nature et l'étendue des services	39,2	1
- ne pas avoir répondu au syndic dans les plus brefs délais	46	1
- atteinte à la bonne foi du syndic et du secrétaire du comité d'inspection professionnelle	47	2
- aide à la pratique illégale	51	4
- non-respect de la vie animale	53	3
- nuire au bien-être de l'animal	54	2
Total :		40

Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires :

- tenue des dossiers non conforme ou incomplète	5	3
---	---	---

Au cours de la période, le comité de discipline a rendu huit décisions. Trois de ces décisions référaient à des plaintes portées dans l'exercice précédent et cinq étaient consécutives à des plaintes portées en cours d'année.

Les sanctions imposées sont réparties comme suit :

Amendes de 1 000 \$:	2
Amende de 4 900 \$:	1
Amende de 5 600 \$:	1
Amende de 9 200 \$:	1
Réprimandes :	4
Radiation de deux semaines :	1
Radiations de un mois :	2
Radiation de 12 mois :	1
Suspension de un an et limitation (secteur petits animaux) :	1
Recommandation de stage de perfectionnement :	1

RÉVISION DES PLAINTES

Membres :

Dr Jean Piérard, président
 Dre Johanne Bernard
 Mme Ginette Bérubé
 Dr Gilbert Hallé
 Dr Pierre Martin
 Mme Johanne Valois

Mandat :

En vertu du *Code des professions*, le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions et traité quatre demandes.

Dans trois cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline. Dans un cas, le comité a suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle. Deux demandes ont été reçues hors du délai prévu et sans justification suffisante. Donc, le comité n'a pas procédé à la révision des dossiers.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Membres :

Dr Gaston Provencher, arbitre
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx

Mandat :

Le conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

Réalisations :

Aucune cause n'a été entendue au cours de cet exercice.

MÉDICAMENTS

Membres :

Dr Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Richard Bourassa
Dr Ghislain Hébert
Dr Alain Villeneuve
Dre Sonia Voyer

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Il a recommandé l'ajout du « Nitenpyram » à l'annexe V du *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments*. Il a également exprimé le souhait que les nouveaux médicaments homologués par Santé Canada et les médicaments du programme d'utilisation d'urgence soient automatiquement inclus à l'une ou l'autre des annexes en attendant une étude ultérieure en vue de leur classification finale.

Il a recommandé à l'Office des professions d'ajouter à l'annexe IV de la liste des médicaments le « Meloxicam et ses sels et dérivés ».

RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Membres :

Dr Luc Breton, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Raynald Savaria

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a recommandé une candidature aux administrateurs du Bureau pour l'attribution de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'œuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle. Il a aussi recommandé qu'une seconde médaille, à titre émérite, soit remise à la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois.

RÉMUNÉRATION

Membres :

Dre Denise Tousignant, présidente
Dr Yves Gosselin
Mme Andrée Tremblay

Mandat :

Le comité a pour mandat de recommander au Bureau les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement. Il recommande aussi au Bureau la rétribution à consentir à la présidence.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a pris connaissance des évaluations et des conditions salariales de l'ensemble du personnel de l'Ordre. Il a procédé à la révision de la politique de rémunération pour les prochaines années et à la révision globale des salaires du personnel pour le terme 2002-2003.

La réalisation du plan de commémoration du centenaire de l'Ordre a concrétisé le sentiment d'appartenance des médecins vétérinaires à l'Ordre et favorisé la reconnaissance de la profession auprès du public.

Le journal *Le Vétérinaire*, principal véhicule de communication auprès des membres, a été un outil déterminant pour l'atteinte de ces objectifs.

Les autres activités prévues pour l'événement : congrès annuel de plus grande envergure, tournoi de golf et de hockey, ont obtenu un grand succès grâce à la collaboration de toute l'équipe permanente, des partenaires commerciaux et des membres de l'Ordre. Nous tenons à souligner tout particulièrement les partenaires privilégiés en 2002-2003.

La direction des communications, responsable de la publication du répertoire des membres ainsi que du journal *Le Vétérinaire*, a également travaillé à améliorer les délais de production afin de respecter le calendrier des publications.

D'autre part, le développement et la mise à jour du site Internet de l'Ordre, ont suscité un intérêt accru de la part des membres. On note d'ailleurs que 35 % d'entre eux ont enregistré un mot de passe leur permettant d'accéder à la section réservée, où annonces classées et offres d'emploi constituent le premier centre d'intérêt. Il s'agit d'une augmentation de plus de 45 % de l'achalandage relatif à l'an dernier.

Finalement, l'envoi de courriels en masse, continue d'assurer une communication accrue rapide et efficace avec plus de 65 % des membres.

REVUE

Membres :

Dr Jean Piérard, rédacteur en chef
Dr André Bisaillon
Dr Claude Pigeon
Dre Suzanne Breton

Mandat :

Le comité a pour mandat de publier chaque année quatre numéros de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*. La revue, produite conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire, renseigne les médecins vétérinaires québécois sur les récents développements scientifiques.

La revue est répertoriée dans une dizaine de catalogues internationaux. De plus, elle est échangée, via la bibliothèque de la Faculté, avec plus de 70 autres revues à travers le monde.

Réalizations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

En 2002-2003, les deux premiers thèmes et leur rédacteur respectif furent *Urgentologie* avec Yves Rondenay, D.M.V. et *La glande mammaire* avec Yvon Couture, D.M.V. Un numéro double intitulé *Échographie* avec Renée Léveillé, D.M.V. est en fin de production au moment d'écrire ces lignes.

Plus de 250 questionnaires de formation à distance ont été retournés pour correction et compilation aux fins de crédits de formation continue.

Le Service du développement professionnel est responsable de l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue, le congrès annuel, la formation en médecine vétérinaire, les spécialistes et, au besoin, tout autre dossier pertinent au développement professionnel. Le Service est composé de cinq personnes qui se partagent les différents dossiers.

Depuis son implantation, le Service du développement professionnel a amélioré de façon appréciable l'aspect « conseils aux membres », les délais de réponse aux membres et les suivis administratifs. Cette amélioration a été possible grâce à la mise à jour et aux modifications apportées aux différents documents relatifs aux dossiers du Service. De même, l'établissement de politiques précises de fonctionnement a permis au personnel permanent de l'Ordre de gérer les demandes de façon équitable et plus rapidement.

Bien entendu, le Service ne serait pas le même sans l'apport et le dévouement de toutes les personnes impliquées, c'est-à-dire les permanents, les membres des différents comités ainsi que les inspecteurs-conseils.



Dre Sylvie Latour
Directrice du développement professionnel

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres :

Dr Paul Desrosiers, président
Dr Michel Bordeleau / Dr Michel Turcotte
Dre Brigitte Boucher
Dr Sylvain Forget
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dre Geneviève Rosseel
Dre Sylvie Latour, secrétaire
Dre Suzanne Breton, secrétaire substitut

Inspecteurs-conseils :

Dre Diane Capistran
Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier
Dre Julie Lamontagne

Enquêteurs-experts :

Dr Paul Baillargeon
Dr Jean Baril
Dre Marie-Claude Bélanger
Dr Yvon Couture

Dre Martine Denicourt
Dre Marilyn Dunn
Dr Gilles Fecteau
Dre Marion Lécuyer
Dre Suzanne Milette
Dr Camille Moore
Dr Jean Moreau
Dr Claude Tremblay
Dr André Vrins

Mandat :

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le comité fait enquête sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

Réalisations :

Le comité a tenu sept réunions régulières, une réunion spéciale et une réunion de réflexion durant l'année. La réunion spéciale a été consacrée à la dernière révision des *Normes minimales d'exercice*, dont la version finale a été déposée au Bureau pour adoption.

Le comité a inspecté 384 médecins vétérinaires répartis dans 253 établissements vétérinaires. De ce nombre, 27 inspections constituaient des visites de contrôle.

Il a délivré des attestations de conformité aux *Normes minimales d'exercice* à 19 établissements vétérinaires.

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement la tenue des dossiers, l'aménagement d'un local pour la garde des animaux contagieux, les ordonnances incomplètes (omission de certains éléments), les mesures de sécurité en radiologie, la modernisation de la bibliothèque, la conservation des médicaments, le registre des substances contrôlées, l'emplacement de la pharmacie, le respect des normes pour l'appellation d'hôpital et les protocoles d'anesthésie et d'analgésie.

Le comité a effectué trois enquêtes particulières sur la compétence. À la suite de ces enquêtes et sur recommandation du comité, le Bureau a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie. Celui-ci a été assorti d'une suspension du droit de pratique dans ce secteur d'activité, jusqu'à ce que le stage soit complété avec succès et après la réussite d'une enquête sur la compétence. Ce stage a été annulé en raison d'une retraite.

Le comité a imposé quatre autres enquêtes particulières sur la compétence. L'une de ces enquêtes a été annulée à la suite d'une retraite et les trois autres sont en préparation.

De plus, le comité a :

- étudié deux demandes de vérification provenant du syndic;
- transmis deux dossiers au syndic;
- émis un avis aux membres sur l'utilisation des timbres de fentanyl;
- fait une mise au point sur la tenue d'un registre pour le butorphanol (Torbugesic®);
- agréé deux nouvelles cliniques pour recevoir les médecins vétérinaires en stage de perfectionnement;
- amélioré le suivi des recommandations formulées aux médecins vétérinaires.

Au cours d'une réunion de réflexion, le comité a :

- mis à jour le questionnaire prévisite et le formulaire *Correctifs à apporter* pour vous conformer aux règlements et aux *Normes minimales d'exercice* de l'Ordre du secteur des animaux de compagnie;
- évalué les recommandations selon deux catégories : mineure ou majeure;
- établi les intervalles entre les visites régulières selon un classement;
- instauré des politiques de fonctionnement et d'actions à prendre pour le secrétariat;
- a décidé de ne plus émettre d'attestation de conformité sous la forme d'un certificat;
- recommandé au Bureau d'augmenter les frais de remboursement d'une visite de contrôle, pour qu'ils soient plus représentatifs des coûts réels reliés à une telle visite;
- préparé le programme annuel d'inspection 2003-2004.

CONGRÈS

Membres :

Dre Christiane Gagnon, présidente de l'OMVG
Dre Sylvie Latour, directrice du développement professionnel
Dr Normand Plourde, directeur des communications
Dre Suzanne Breton, coordonnatrice du développement professionnel
M. Réjean Pedneault, directeur général

Mandat :

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

Réalisations :

Le comité a tenu une seule réunion officielle durant l'année 2002, soit la réunion rétrospective, mais plusieurs rencontres préparatoires ont eu lieu.

Le congrès de l'Ordre s'est déroulé du 18 au 20 octobre 2002 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. Cette activité représentait le couronnement des célébrations du centenaire de l'Ordre. Exceptionnellement pour cette occasion, les participants ont eu droit à trois journées complètes de conférences et activités sociales. De nouveau, l'événement a connu un très grand succès. En effet, plus de 336 congressistes ont participé au programme scientifique diversifié qui touchait plusieurs aspects de la profession. En tout, 42 conférencières et conférenciers ont présenté plus de 43 conférences dans cinq secteurs d'activité. Deux ateliers ont aussi été donnés et portaient sur des sujets qui ont été très populaires auprès des congressistes, soit la radiologie et l'ophtalmologie. De plus, le programme des techniciennes et techniciens en santé animale, qui comportait 4 conférences, a été également très apprécié et a attiré 117 participants.

Le programme professionnel avait pour sujet *L'inspection professionnelle et la discipline : vos devoirs, vos droits*. La conférencière, M^{re} Hélène Quimet, a su captiver son auditoire en abordant cette importante question d'une façon pratique et à l'aide de nombreux exemples tirés de la jurisprudence, dont celle relative à la profession vétérinaire.

De plus, pour la première fois à l'intérieur du congrès, un programme des nouvelles technologies a été présenté et a suscité un grand intérêt, puisqu'une soixantaine de participants ont assisté à cette conférence.

Le congrès 2002 a également connu son plus gros Salon des exposants de l'histoire de l'Ordre : 74 espaces occupés par 59 exposants, avec 41 inscriptions complètes et 84 inscriptions de base de représentants.

Lors du banquet, deux prix honorifiques ont été remis à des membres de la profession et puis, pour la première fois de son histoire, la médaille de saint Éloi a été attribuée à une organisation :

- médaille de saint Éloi : docteur Norbert H. Bonneau et la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois;
- prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec : docteur Daniel Barrette.

FORMATION CONTINUE

Mandat :

Le Service du développement professionnel supervise la formation continue et à ce titre, remplit le mandat suivant :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation et du degré de satisfaction des membres face à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (vidéocassettes, recueils, questionnaires de la revue).

La responsabilité de ce dossier et la majorité des décisions qui le concernent sont sous la supervision de la directrice et de la coordonnatrice du Service du développement professionnel. Au besoin, des consultations sont menées auprès des associations et d'autres personnes-ressources, puis des recommandations sont faites au comité administratif ou au Bureau.

Réalisations :

Le Service du développement professionnel a mis à jour le guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire*. Celui-ci a été expédié aux membres avec les documents relatifs au renouvellement de la cotisation.

Le Service publie également un babillard dans le journal *Le Vétérinaire*, qui informe les membres des sessions scientifiques données par les associations ou les organismes externes.

Le congrès annuel de l'Ordre représente une importante activité de formation continue organisée par le Service. Cette année, celui-ci a permis aux 336 médecins vétérinaires présents d'inscrire jusqu'à 18 heures de formation continue à leur dossier respectif.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres. À ce jour, la vidéothèque de l'Ordre compte 211 titres avec questionnaires ainsi que 31 publications scientifiques. Plus de 228 médecins vétérinaires québécois se sont prévalus de cette opportunité, soit par la location de vidéocassettes (90 locations) ou par les questionnaires de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (257 questionnaires retournés).

ADMISSION

Membres :

Dr Jean Piérard, président
Dr Daniel Barrette / Dr Gilles Fecteau
Dr Serge Larivière / Dr Roger Ruppanner

Mandat :

Le comité d'admission a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice et a été nommé par le Bureau, conformément au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis* et au *Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation*.

Réalisations :

Sept réunions ont eu lieu cette année.

Après l'étude de vingt-sept dossiers académiques, le comité a recommandé au Bureau de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation dans tous ces dossiers, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'Ordre.

Une de ces recommandations n'a pas été entérinée par les membres du Bureau.

SPÉCIALISTES

Membres :

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dr André Desrochers
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Serge Messier
Dr Denis Vaillancourt

Mandat :

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificats de spécialistes, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme et de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables et de répondre aux demandes du Bureau concernant les dossiers touchant les spécialistes.

Réalisations :

Aucune réunion formelle n'a eu lieu cette année. Toutefois, le groupe de travail créé à l'interne pour considérer la création d'une catégorie de permis restrictif pour les détenteurs d'un *Board* américain a effectué plusieurs rencontres avec des intervenants de différents domaines de spécialités en médecine vétérinaire.

Conformément à la recommandation du président du comité, les administrateurs du Bureau ont délivré un certificat de spécialiste en chirurgie des grands animaux, deux certificats de spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie et deux certificats de spécialiste en pathologie clinique.

FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Membres :

Représentants de l'Ordre :

Dre Suzanne Breton
Dre Christiane Gagnon
Dr Georges Lemire

Représentants de la Faculté :

Dre Diane Blais
Dr Michel Carrier
Dr André Dallaire
Dr Raymond S. Roy

Représentants des étudiants :

Aucune nomination pour l'exercice 2002-2003

Mandat :

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur le programme d'études, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Réalisations :

Aucune réunion officielle n'a eu lieu durant l'exercice en cours. Cependant, dans la foulée de la modification du curriculum du doctorat en médecine vétérinaire à la Faculté et dans le contexte de pénurie de médecins vétérinaires en pratique rurale au Québec, un groupe de réflexion et d'orientation, le GÉRVMA (Groupe d'études sur la relève vétérinaire en milieu agricole) a vu le jour en juin 2002.

Composé d'intervenants de toutes les sphères du milieu agroalimentaire (FMV, AVIA, MAPAQ, AMVPQ, OMVG et UPA), ce comité a pour mandat d'identifier les différentes mesures à préconiser afin d'apporter des solutions réalistes au manque de relève vétérinaire dans les domaines agroalimentaires.

Trois réunions ont eu lieu et quatre sous-groupes de travail ont été mis sur pied afin d'atteindre des objectifs et des cibles plus précises.

ANTIBIORÉSISTANCE

Membres :

Dr Alain Laperle, président
 Dr André Broes
 Dr Marcel Delorme
 Dre Sarah Despatie
 Dr Serge Messier
 Dre Marie Nadeau
 Dr Gérald Richard
 Dr Walter Verhoef

Mandat :

Le comité doit rassembler de l'information sur l'antibiorésistance dans le but :

- d'établir un portrait de l'antibiorésistance;
- d'informer et sensibiliser les membres des différents domaines d'exercice;
- de proposer de la formation continue sur mesure;
- d'informer et positionner l'Ordre sur des préoccupations liées à l'antibiorésistance en regard de décisions à prendre, de messages à transmettre aux médias, d'appuis à apporter aux associations, etc.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Les membres du comité ont été appelés à recueillir des données sur les antibiotiques utilisés chez les animaux de consommation selon leur catégorie d'appartenance. Ils ont également observé l'utilisation de ces antibiotiques comme facteur de croissance, en traitement préventif ou en traitement curatif. Les résultats ont été déposés au sous-groupe Antibiorésistance du Groupe Qualité du MAPAQ.

LOI 169

Membres :

M. Réjean Pedneault, président
 Dr Christian Cloutier
 Dre Christiane Gagnon
 Dr Yves Gosselin
 Dre Sylvie Latour
 Dr Georges Lemire
 Dre Jadwiga Poray-Wybranowska
 Dr Roger Sauvé

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier les enjeux et possibilités qu'engendrent la Loi 169 sur l'exercice d'une profession en société pour les vétérinaires et de faire rapport au Bureau.

Réalisations :

Le comité a tenu cinq réunions durant l'année.

Le comité a poursuivi intensément ses travaux pour l'élaboration du règlement de l'Ordre. Les aspects fiscaux et juridiques ont fait l'objet d'un examen détaillé. De plus, le comité a procédé à une analyse comparative des projets de règlements d'autres ordres professionnels.

Il a recommandé au Bureau de proposer aux membres d'adopter un règlement autorisant l'exercice en société par actions en mode unidisciplinaire en limitant la détention des actions votantes aux seuls médecins vétérinaires, tout en permettant la détention d'actions participantes à quiconque, sous réserve de certaines exclusions.

TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE

Membres :

Dre Christiane Gagnon, présidente
 Dr Jean-Luc Laberge
 Dre Sylvie Latour
 M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité a comme objectif d'investiguer la faisabilité de la création d'une catégorie de permis pour les techniciens en santé animale à l'Ordre. Il consiste à :

- évaluer les paramètres législatifs;
- évaluer des avenues potentielles de fonctionnement et de structure;
- identifier des mécanismes de contrôle et de subordination;
- évaluer les conséquences administratives, financières, humaines et matérielles reliées.

Réalisations :

Le comité a tenu trois réunions durant l'année.

Ce comité, initialement mandaté pour la création d'une catégorie de permis pour les techniciens en santé animale, a étudié d'autres solutions afin de régulariser la délégation des actes de médecine vétérinaire aux techniciens en santé animale.

À la suite d'échanges intensifs avec les représentants de l'Office des professions du Québec et à la demande du Bureau, il a élaboré, en collaboration avec l'aviséur légal de l'Ordre, un projet de règlement en vertu de l'article 6.1, troisième alinéa de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Ce projet de règlement, fait présentement l'objet d'une consultation auprès des associations vétérinaires québécoises et sera soumis prochainement à une consultation générale auprès de tous les membres de l'Ordre.

**MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
AU 31 MARS 2003
RÉPARTIS SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES**

Régions électorales (voir note)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	H	F	Total
Pratique des grands animaux	46	10	77	0	21	38	12	54	7	201	64	265
Pratique bovine	9	7	32	0	4	20	8	37	3	104	16	120
Pratique ovine et caprine	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Pratique porcine	0	1	8	0	0	11	2	16	2	26	14	40
Pratique équine	1	6	6	2	8	1	3	29	6	33	29	62
Pratique aviaire	0	0	2	1	0	1	2	3	0	6	3	9
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux	48	66	71	221	96	30	76	214	16	308	530	838
Pratique canine	0	0	0	1	0	0	0	2	0	1	2	3
Pratique féline	1	2	0	4	0	0	1	2	0	0	10	10
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	3	0	0	1	4	0	0	8	8
Enseignement	4	1	3	2	1	0	0	42	3	35	21	56
Recherche	2	3	1	9	0	0	2	19	9	27	18	45
Inspection des viandes	5	9	9	23	5	15	11	16	9	56	46	102
Contrôle des épizooties	4	5	5	2	9	2	0	10	11	29	19	48
Laboratoire de diagnostic	2	4	2	1	0	0	3	17	4	18	15	33
Animaux de laboratoire	0	2	0	9	1	0	3	3	6	12	12	24
Animaux sauvages et zoologiques	1	2	0	1	0	0	0	2	2	4	4	8
Médecine industrielle	0	0	3	1	0	2	2	5	0	11	2	13
Médecine de l'environnement	0	0	0	1	2	0	0	2	0	5	0	5
Enseignement collégial (TSA)	12	0	9	4	8	0	0	5	0	13	25	38
Administration	1	12	2	8	1	1	1	14	4	24	20	44
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Autre	3	3	3	12	3	3	7	26	16	38	38	76
Total :	139	134	233	305	159	125	134	525	98	955	897	1852

Note :

01 = Est	06 = Chaudière-Appalaches
02 = Québec	07 = Laval et Lanaudière
03 = Mauricie-Bois-Francs et Estrie	08 = Montérégie
04 = Montréal	09 = Autre
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides	

1 – Membres actifs au 31 mars 2003 : Femmes : 897 Hommes : 955 Total : 1852

2 – Répartition des médecins vétérinaires selon le statut professionnel :

Statut	au 31 mars 2003	Décédés
Actifs	1852	3
Retraités (incluant les membres honoraires)	217	4

3 – Permis permanents émis durant l'année : 86

4 – Permis temporaires émis durant l'année : 27

5 – Certificats de spécialistes émis durant l'année : 5

6 – Médecins vétérinaires décédés durant l'année : 7

Docteur Jules Bourque	MON-53	Juillet 2002
Docteur Jacques Caron	MON-76	Septembre 2002
Docteur Jean Blais	MON-49	Octobre 2002
Docteur Jean Carrière	MON-46	Novembre 2002
Docteur Cyril Arscott	MON-56	Décembre 2002
Docteur Serge Dea	MON-83	Janvier 2003
Docteur Guy Journet	MON-62	Janvier 2003

7 – Le montant de la cotisation au 31 mars 2003 : 550 \$ + taxes

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets non affectés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 9 mai 2003



Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
PRODUITS		
Administration générale (annexe A)	1 031 504 \$	1 055 943 \$
Inspection professionnelle	4 600	2 650
Développement professionnel	13 032	9 952
Publications (annexe B)	149 498	167 929
Étude économique	-	139
Congrès	289 568	192 506
Immeuble	74 152	71 739
Communications	31 554	1 327
	1 593 908	1 502 185
CHARGES		
Administration générale (annexe C)	430 869	444 869
Bureau et comités (annexe D)	56 633	50 194
Bureau du syndic (annexe E)	219 263	219 574
Développement professionnel (annexe F)	97 715	102 116
Inspection professionnelle (annexe G)	126 554	111 010
Publications (annexe H)	178 369	166 535
Communications	62 695	25 369
Immeuble (annexe I)	124 418	122 742
Assemblée générale	563	1 079
Rapport annuel	5 604	5 224
Remise des licences	1 373	1 054
Examen	4 631	4 631
Élections	-	1 879
Congrès	288 918	243 930
Étude économique	-	24
	1 597 605	1 500 230
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 697) \$	1 955 \$

Évolution des actifs nets non affectés pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT	575 270 \$	573 315 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 697)	1 955
SOLDE À LA FIN	571 573 \$	575 270 \$

(Voir les notes complémentaires)

Bilan au 31 mars

	2003		2002	
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	663 167	\$	516 937	\$
Obligations (Valeur à la cote 202 665 \$, 199 584 \$ en 2002)	202 993		200 193	
Débiteurs	70 251		31 277	
Frais payés d'avance	22 223		21 144	
	958 634		769 551	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	749 099		767 617	
DÉPÔT DE GARANTIE	1 500		1 500	
	1 709 233	\$	1 538 668	\$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 4)	255 050	\$	208 212	\$
Produits reportés	576 202		424 806	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	16 781		23 972	
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	289 627		-	
	1 137 660		656 990	
DETTE À LONG TERME (note 5)	-		306 408	
	1 137 660		963 398	
ACTIFS NETS				
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	571 573		575 270	
	1 709 233	\$	1 538 668	\$

Au nom du conseil d'administration

 Présidente

 Directeur général
(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 697)	\$	1 955 \$
Ajustement pour:			
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>33 763</u>		<u>31 658</u>
	30 066		33 613
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	<u>158 181</u>		<u>133 896</u>
	<u>188 247</u>		<u>167 509</u>
	-----		-----
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(15 245)</u>		<u>(11 727)</u>
	-----		-----
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette à long terme	<u>(23 972)</u>		<u>(22 468)</u>
	-----		-----
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>149 030</u>		<u>133 314</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>717 130</u>		<u>583 816</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 6)	<u>866 160</u>	\$	<u>717 130</u> \$

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. L'Ordre est exempté des impôts sur les bénéfices. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Constatation des produits

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	<u>Méthodes d'amortis- sement</u>	<u>Durée/ Taux</u>
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

e) Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	85 000 \$	\$	85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment	704 743	72 221	632 522	650 140
Mobilier de bureau	46 105	20 635	25 470	14 687
Matériel informatique	40 170	34 063	6 107	17 790
	<u>876 018 \$</u>	<u>126 919 \$</u>	<u>749 099 \$</u>	<u>767 617 \$</u>

Selon l'évaluation municipale pour 2003, le terrain est évalué à 97 400 \$ et le bâtiment à 560 600 \$.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

4. CRÉDITEURS

	2003	2002
Fournisseurs	53 116 \$	31 119 \$
Jetons	13 769	8 153
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	151 215	144 207
Frais courus	35 260	22 910
Intérêts courus	1 690	1 823
	<u>255 050 \$</u>	<u>208 212 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 728 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,5 %, échéant en avril 2012, renégociable en novembre 2003, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 717 522 \$	306 408 \$	330 380 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(16 781)	(23 972)
Dettes à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	(289 627)	-
	<u>- \$</u>	<u>306 408 \$</u>

Le versement en capital exigible sur la dette à long terme au cours du prochain exercice est de 306 408 \$.

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2003	2002
Débiteurs	(38 974) \$	29 369 \$
Frais payés d'avance	(1 079)	(7 506)
Créditeurs	46 838	(7 446)
Produits reportés	151 396	119 479
	<u>158 181 \$</u>	<u>133 896 \$</u>

b) Intérêts payés

	2003	2002
Intérêts payés	18 940 \$	20 319 \$

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

c) Espèces et quasi-espèces

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	663 167 \$	516 937 \$
Obligations	202 993	200 193
	<u>866 160 \$</u>	<u>717 130 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

b) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

c) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers s'établit comme suit:

- les justes valeurs de l'encaisse, des obligations, des débiteurs, des créditeurs et des produits reportés correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
- la juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable lorsqu'on l'actualise au taux d'intérêt pratiqué sur le marché.
- l'Ordre gère son portefeuille d'obligations en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêt sur les obligations est de 2,85 % et l'échéance de celles-ci est en août 2003.

8. ENGAGEMENTS

Logiciel de gestion de membres et de comptabilité

L'Ordre a entrepris d'acheter un logiciel qui traite conjointement la gestion de membres et la comptabilité. Des coûts estimatifs entre 40 000 \$ et 55 000 \$ sont prévus. Les travaux doivent débuter en avril 2003 pour se terminer lorsque le logiciel sera fonctionnel.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer au Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sont les suivants:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Débiteurs:		
Débiteurs	11 855 \$	2 673 \$
Créditeurs:		
Fournisseurs	27 048 \$	- \$

10. ÉVENTUALITÉS

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, la mise en demeure est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Cotisations des membres	965 406 \$	944 231 \$
Inscriptions, admissions et examens	18 795	12 626
Amendes	25 245	71 063
Intérêts tirés de ressources non affectés	19 566	24 782
Autres	2 492	3 241
	<u>1 031 504 \$</u>	<u>1 055 943 \$</u>

Annexe B - PUBLICATIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Journal	94 150 \$	104 173 \$
Revue	19 928	31 693
Répertoire des membres	35 420	32 063
	<u>149 498 \$</u>	<u>167 929 \$</u>

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

Annexe C - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Salaires et charges sociales	292 069	\$	301 088
Fournitures	8 079		6 972
Frais de courrier	12 519		10 768
Délégation, déplacements et représentation	13 953		17 650
Contribution au conseil interprofessionnel	7 654		7 716
Impression	3 724		4 662
Services professionnels	23 068		10 818
La Professionnelle	1 156		2 023
Assurances	3 553		3 134
Frais bancaires	1 199		1 153
Abonnement	1 629		2 185
Frais de carte de crédit	10 037		8 375
Télécommunications	15 879		17 899
Service ménager	5 823		7 021
Créances douteuses	1 200		7 348
Entretien et réparations d'équipements de bureau	5 878		13 325
Perfectionnement	7 304		8 692
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	16 145		14 040
	<u>430 869</u>	\$	<u>444 869</u>

Annexe D - BUREAU ET COMITÉS

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Bureau	14 073	\$	17 226
Administratif	3 481		3 217
Rémunération	300		-
Discipline	2 520		2 603
Comité de révision des plaintes	402		933
Inspection professionnelle	18 362		15 487
Revue	296		545
Médicaments	50		843
Formation en médecine vétérinaire	-		442
Arbitrages des comptes	-		173
Comité ad hoc	16 356		8 725
Bien-être des animaux	793		-
	<u>56 633</u>	\$	<u>50 194</u>

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe E - BUREAU DU SYNDIC

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Salaires et charges sociales	185 060	\$	183 351 \$
Entretien d'équipements	35		1 223
Fournitures et poste	1 029		393
Délégation, déplacements et représentation	3 389		4 936
Télécommunications	535		457
Services juridiques	25 659		25 691
Investigateurs	2 856		1 945
Expertise/témoins	700		1 218
Autres	-		360
	<u>219 263</u>	<u>\$</u>	<u>219 574</u> \$

Annexe F - DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Salaires et charges sociales	89 094	\$	94 980 \$
Formation à distance	1 155		816
Délégation, déplacements et représentation	1 254		124
Fournitures et poste	2 046		2 496
Impression	4 166		3 700
	<u>97 715</u>	<u>\$</u>	<u>102 116</u> \$

Annexe G - INSPECTION PROFESSIONNELLE

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Salaires et charges sociales	59 404	\$	51 545 \$
Fournitures et poste	2 284		1 230
Télécommunications	126		240
Honoraires - inspecteurs	41 625		40 575
Frais de déplacements - inspecteurs	17 857		15 624
Impression	5 258		24
Services professionnels	-		1 772
	<u>126 554</u>	<u>\$</u>	<u>111 010</u> \$

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe H - PUBLICATIONS

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Salaires et charges sociales	63 725	\$	58 574
Rédaction	12 780		13 630
Fournitures et poste	15 465		14 525
Traductions	3 903		1 352
Impression	82 460		77 801
Autres	36		653
	<u>178 369</u>	\$	<u>166 535</u>

Annexe I - IMMEUBLE

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Assurances	4 232	\$	4 223
Courtage	4 971		4 971
Énergie	29 598		28 697
Entretien et réparations	24 854		22 891
Services professionnels	-		367
Taxes et permis	22 514		21 832
Intérêts sur la dette à long terme	20 631		22 143
Amortissement du bâtiment	17 618		17 618
	<u>124 418</u>	\$	<u>122 742</u>

Rapport des vérificateurs

Aux membres de

**PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS
VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 20 mai 2003

Jacques Paquin Hébert
Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
CHIFFRE D'AFFAIRES			
Primes d'assurance	336 700	\$	335 163
Intérêts	16 579		20 904
Dividendes	3 069		2 972
Publicité	-		2 000
	<u>356 348</u>		<u>361 039</u>
FRAIS D'EXPLOITATION			
Prime de base	111 946		110 623
Gestion du fonds	32 800		5 287
Comité des sinistres	1 815		719
Informations et prévention aux assurés	6 649		5 929
Frais du courtier	30 000		30 000
Frais de réclamations et indemnités	52 595		72 017
Provision pour réclamations	56 779		102 983
Services professionnels	2 000		1 170
Perte sur ajustement de la provision pour réclamations	-		6 859
	<u>294 584</u>		<u>335 587</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES CHARGES	61 764		25 452
AUTRES CHARGES			
Perte de valeur durable sur placements	-		(35 887)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>61 764</u>	\$	<u>(10 435)</u>

Avoir des membres pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT	401 914	\$	412 349
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>61 764</u>		<u>(10 435)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>463 678</u>	\$	<u>401 914</u>

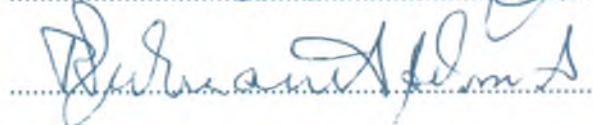
(Voir les notes complémentaires)

Bilan au 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	573 538 \$	175 889 \$
Obligations (Valeur à la cote 117 365 \$; 302 197 \$ en 2002)	117 311	301 967
Clients (note 3)	27 431	101
	<u>718 280</u>	<u>477 957</u>
PLACEMENTS (note 4)	<u>98 202</u>	<u>98 202</u>
	<u>816 482 \$</u>	<u>576 159 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	74 774 \$	44 282 \$
Provision pour réclamations (note 6)	81 601	129 963
Produits reportés	196 429	-
	<u>352 804</u>	<u>174 245</u>
<u>AVOIR DES MEMBRES</u>		
AVOIR DES MEMBRES	<u>463 678</u>	<u>401 914</u>
	<u>816 482 \$</u>	<u>576 159 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :

..... Présidente

..... Directeur général

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	61 764 \$	(10 435) \$
Ajustement pour :		
Perte de valeur durable sur placements	-	35 887
	<u>61 764</u>	<u>25 452</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	<u>151 229</u>	<u>22 735</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	212 993	48 187
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>477 856</u>	<u>429 669</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 7)	<u><u>690 849 \$</u></u>	<u><u>477 856 \$</u></u>

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Ce programme sert à créer un fonds de stabilisation des primes futures d'assurance responsabilité professionnelle pour les membres qui y participent selon les termes du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires. Il sert également à payer les frais de gestion et les indemnités des dossiers de réclamations actifs.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

c) Provision pour réclamations

La provision pour réclamations est calculée en fonction d'une évaluation des pertes estimatives sur réclamations produites en fin d'exercice, en tenant compte du plafond des pertes par sinistre et par période d'assurance. Cette évaluation est déterminée par l'assureur.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

3. CLIENTS

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Réguliers	383 \$		101 \$
Apparentés	<u>27 048</u>		<u>-</u>
	<u>27 431 \$</u>		<u>101 \$</u>

4. PLACEMENTS

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Placements de portefeuille:			
Actions cotées en bourse, à la valeur d'acquisition (valeur boursière: 85 149 \$, 142 213 \$ en 2002)	<u>98 202 \$</u>		<u>98 202 \$</u>

5. CRÉDITEURS

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Fournisseurs:			
Réguliers	61 419 \$		40 534 \$
Apparentés	<u>11 855</u>		<u>2 673</u>
	73 274		43 207
Frais courus	<u>1 500</u>		<u>1 075</u>
	<u>74 774 \$</u>		<u>44 282 \$</u>

6. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS

Au 31 mars 2003, le Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre avait accumulé une provision pour réclamations d'un montant de 81 601 \$ qui se répartit comme suit :

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
2001	4 246 \$		26 980 \$
2002	20 576		102 983
2003	<u>56 779</u>		<u>-</u>
	<u>81 601 \$</u>		<u>129 963 \$</u>

7. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Clients	(27 330) \$		20 \$
Frais payés d'avance	-		1 130
Créditeurs	30 492		(14 572)
Produits reportés	196 429		-
Provision pour réclamations	(48 362)		36 157
	<u>151 229</u> \$		<u>22 735</u> \$

b) Espèces et quasi-espèces

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Encaisse	573 538 \$		175 889 \$
Obligations	117 311		301 967
	<u>690 849</u> \$		<u>477 856</u> \$

8. ENGAGEMENTS

Le contrat signé avec l'assureur est d'une durée d'une année. Il prévoit que la réserve doit rembourser les frais de gestion et d'indemnités pour les sinistres de 25 000 \$ et moins jusqu'à concurrence de 175 000 \$ par période d'assurance.

Le contrat signé avec le courtier d'assurance vient à échéance en mars 2004. Les honoraires totalisent 30 000 \$ et correspondent au versement pour le prochain exercice.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers s'établit comme suit:

- les justes valeurs de l'encaisse, des obligations, des débiteurs, des créditeurs, des produits reportés et de la provision pour réclamations correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
- le Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre gère son portefeuille d'obligations en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêts sur les obligations est de 4,86 et l'échéance de celles-ci est en avril 2003.
- les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière.

SA RAISON D'ÊTRE

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC EST UN ORGANISME CONSTITUÉ EN VERTU DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DE LA *LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES* QUI REGROUPE TOUS LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC, POUR ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC.

SA MISSION

PROMOUVOIR UNE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE QUALITÉ POUR PROTÉGER LE PUBLIC ET POUR CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX AINSI QU'AU MAINTIEN DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

SES MOYENS

CONTRÔLER L'ADMISSION À L'EXERCICE, LA FORMATION CONTINUE, L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, LA DÉONTOLOGIE ET LA DISCIPLINE EN APPLIQUANT LES RÈGLEMENTS ADOPTÉS POUR LE FAIRE.

